

Réf : DCM/2021-57/8.9/28-09

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 22-09-2021  
Notifiée aux élus le : 22-09-2021  
Date de l'affichage : 22-09-2021

**OBJET :**

MOTION DE SOUTIEN AU SYNDICAT  
DES VINS DES SABLES POUR LA  
DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE  
L'AOP SABLE DE CAMARGUE

**SÉANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le VINGT HUIT SEPTEMBRE À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS :** Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHULLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

**Absents ayant donné procuration :** Gilles TRAUJLET à Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES, Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS et Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

**Absent non-représenté :** Néant  
**Secrétaire de séance :** Stéphanie PIERRON

**Rapporteur :** Pierre MAUMÉJEAN, Maire

Il est indiqué au conseil municipal que la commune a été sollicitée par le Président du Syndicat des Vins "Sable de Camargue" en vue d'apporter une réponse étayée aux oppositions dans le cadre des procédures nationales d'oppositions (PNO).

En effet, dans le cadre de sa demande de reconnaissance au titre de l'appellation d'origine protégée AOP "Sable de Camargue", le syndicat du vin des sables souhaite bénéficier du soutien des collectivités locales gardoises et leur a transmis un dossier complet d'information, tenu à disposition des élus.

Solidaire de l'initiative entamée, la commune souscrit pleinement à l'argumentaire produit et il est proposé au Conseil municipal de manifester son plein et entier soutien en adoptant une motion à cet effet.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De se prononcer en faveur de la démarche initiée par le Syndicat des Vins des Sables en vue de la reconnaissance de l'AOP "Sable de Camargue" ;
- De souscrire pleinement à l'argumentaire développé par ledit syndicat en réponse aux oppositions formulées dans le cadre des procédures nationale d'oppositions (PNO) ;
- D'adopter formellement la présente motion qui sera transmise aux autorités compétentes ainsi qu'à toute partie intéressée ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir d**

- Se prononce en faveur de la démarche initiée par le Syndicat des vins des Sables en vue de la reconnaissance de l'AOP "Sable de Camargue" ;
- Approuve pleinement l'argumentaire développé par ledit syndicat en réponse aux oppositions formulées dans le cadre des procédures nationales d'oppositions (PNO) ;
- Adopte formellement la présente motion qui sera transmise aux autorités compétentes ainsi qu'à toute partie intéressée ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 20/10/2021

Le Président de séance,  
Pierre MAUMÉJEAN  
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2021-57	MOTION DE SOUTIEN AU SYNDICAT DES VINS DES SABLES POUR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'AOP SABLE DE CAMARGUE	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication